

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE FANTASQUE.

N. AUBIN, Rédacteur,
W. H. ROWEN, Imprimeur,

PROPRIÉTAIRES.

No. 46, Rue Grant, St. Roch.
No. 7, Rue des Prairies, St. Roch.

CONDITIONS

Ce Journal se publie au No. 45, Rue Grant, St. Roch, deux fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI. La feuille du Lundi contient 8 pages et se vend quatre sous; celle du Jeudi en a 4 et se vend deux sous. Le bonnement est de un shelling par mois, ou dix shellings par année, payable d'avance. On peut souscrire pour autant de mois que l'on veut. Les frais de poste se monteront à cinq shellings par année. On n'envoie pas le journal à la campagne pour moins de six mois.

Les ANNONCES seront insérées au prix des autres Journaux.



DEPOTS

On trouve le *Fantasque* au Bureau du Journal, chez Mr. E. GINRAU, marché, de la Haute Ville, et chez Mr. ANR. MATTE Basse-Ville.

AGENTS

Montréal. — Chez Mr. IGNACE BOUCHER, Rue St. Thérèse, où l'on reçoit des souscriptions.

Trois-Rivières. — Chez M. OLIVIER BUREAU, Etud. en Droit.

Les personnes qui désirent se charger de l'agence du *Fantasque* dans les campagnes sont priées de nous le faire savoir.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. 3.

Quebec, 2 Aout, 1841.

No. 66.

MELANGES.

DEUX FILLES DU PEUPLE.

Suite et fin.

Marie fut mise au secret; sa sœur ne put savoir les causes de cette injustice. Quand elle se présenta aux magistrats instructeurs, ceux-ci répondirent que l'intérêt de l'Etat dominait tout, et qu'elle saurait plus tard de quoi il s'agissait.

Julien ne paraissait plus; peut-être était-il aussi en prison. Laure finit par douter que Marie n'eût pas conspiré. Elle fit part de sa pensée à Sewrin, qui et de son avis. Elle ignorait, la pauvre Laure, que Sewrin était le génie du mal qui avait plané sur Julien, sur sa sœur, sur elle-même. C'était l'espion Sewrin qui avait fait arrêter les amis de Julien; les vagues indications de Laure, avaient guidé dans ses recherches. C'était Sewrin qui avait provoqué l'arrestation de Marie, pour isoler Laure, et la priver de sauve-garde. On ne sait pas, en l'absence d'une loi qui garantisse la liberté individuelle, combien d'infortunes sont commises ainsi sous prétexte de protéger l'Etat; combien de turpitudes ont été consommées par des agents, subalternes ou non, de la police politique, au profit de leurs créatures, ou d'eux-mêmes, lorsque des filles, des épouses, des

écrocs ont été privées de leurs protecteurs naturels, à la suite d'un complot ou d'une complicité fantastiques !

Sewrin dit à Laure qu'il avait de puissans amis dans le gouvernement ; il la supplia de sécher ses larmes ; il prodigna pour la distraire l'or des fonds secrets, feignit de grands efforts pour tirer Marie de prison, et bientôt Laure, attendrie par la reconnaissance, privée de conseils, étourdie par les jouissances de la vanité satisfaite, tomba dans les bras du lâche, et se livra.....

Deux mois après, Sewrin avait métamorphosé Laure en une femme à la mode, qui faisait les délices de ce monde oisif, école des brillans escrocs, des joueurs, des parasites et des plus élégans coupe-jarrets. Ce n'était plus la jeune Aiménoise si embarrassée dans son grêle vêtement ; son grand œil bleu se fixait hardiment sur les gens qui l'entouraient ; son pied foulait des tapis, ses doigts n'effleuraient plus que le palissandre, les bronzes, les porcelaines, et les rênes d'un cheval qu'elle dirigeait avec beaucoup d'adresse, au milieu de ses adorateurs. Ses progrès étaient rapides, parce que la corruption est intelligente : Dieu l'a voulu ainsi.

Cependant Marie avait été enfermée comme complice des accusés d'avril. Pendant six semaines elle ne put communiquer avec personne. Au bout de ce laps, elle fut questionnée sur ses relations avec Julien, notamment dans les temps qui avaient précédé l'émeute. Après l'interrogatoire, on la laissa libre enfin de recevoir des visites : ce fut son premier moment de joie. Elle s'empressa d'envoyer chercher sa sœur et Julien. Hélas ! sa sœur avait quitté justement la veille sa chambre de la rue de Seine, sans dire où elle allait. Quant à Julien, il n'avait pas reparu depuis le 12 avril au soir. A cette double nouvelle, le cœur de la pauvre Marie se brisa, elle entrevit la sinistre vérité, et se désespéra. Mais le désespoir ne tue pas toujours. Après sept mois de souffrances, on vint lui dire que la prévention à son égard n'était pas suffisamment fondée, et qu'un arrêt de non-lieu la rejetait sur le pavé de Paris. Que faire ? où trouver Laure et Julien ? A l'hôtel de la rue de Seine, on ne lui apprit rien de plus que ce qu'elle avait su dans sa prison. Sewrin avait gardé son appartement quelque temps encore après le départ de sa sœur.

Marie interrogea les jeunes gens de la maison sur Julien. On ne savait rien. On espérait qu'il avait pu passer à l'étranger, s'il avait pris part aux affaires d'avril. L'hôtesse remit à Marie qui s'en allait pleurante un petit livre de prières que Laure avait oublié en partant. Marie embrassa ce souvenir paternel comme un talisman contre sa détresse, et se mit à chercher les moyens de vivre. Mais de l'extrême misère à la simple pauvreté il y a, chose affreuse à penser, un degré que ne franchit pas tout le monde. N'est pas pauvre qui veut, à Paris surtout, et les femmes le savent bien. Il faut qu'une femme se fasse bien humble et bien active sollicitieuse pour trouver à gagner trente sous chaque jour de l'année. Quand elle est belle, et qu'elle s'aperçoit que sa vue se trouble, que son dos se courbe, tout son corps s'affaïse et s'amaigrit sur cet odieux travail de quinze, dix-huit et vingt heures sur vingt-quatre ; quand elle est belle, et qu'elle apprend que la beauté rapporte cent fois davantage, elle tombe dans la prostitution.

La pauvre Marie lutta contre la fatalité qui pèse sur tant d'exis tenees condamnées dès le premier jour. Une pensée la soutenait : ne retrouvait-elle pas sa sœur et Julien, ce jeune homme d'un si noble cœur ? Hélas ! il n'est pas vrai de dire que l'incertitude est le plus grand des maux ; car il n'y a pas d'incertitude sans espérance.

Après la journée, elle offrait des bouquets aux dames à la porte des théâtres, et quelquefois on les prenait, en échange d'une pièce de monnaie. Un soir près de l'Opéra, elle présenta ses fleurs à une dame richement parée, qui descendait de voiture, donnant la main à un élégant cavalier. Un double cri de surprise se fit entendre : — Laure ! — Marie ! — La bouquetière devina aussitôt ce qu'était devenue sa sœur ; mais elle n'eut pas le temps d'adresser une seule question à Laure qui lui dit en souriant : « A demain matin, rue de Provence, 18. Demande Mme de Montalant. » Marie, stupefaite, laissa tomber tous ses bouquets dans le ruisseau, et regagna son gîte obscur, la moitié dans l'âme. Nous ne dirons pas ce qui se passa le lendemain ; le mépris dont la fille pauvre accabla la femme entretenue dont le cœur était déjà presque gâté, et qui, après quelques instans d'émotion, finit par s'irriter des sanglans reproches de Marie, et lui tourna le dos. — Laure, lui dit Marie en la quittant, tu m'as donné hier ton adresse tu auras peut-être besoin de savoir la mienne ; la voilà, ajouta-t-elle en traçant une ligne sur un chiffon de papier rose ; mais je ne reverrai que Laure et non Mme de Montalant. — Et elle sortit, brisée par les plus cruelles émotions. Ce n'était pas la dernière épreuve que devait subir la jeune fille. Quand le malheur s'attache à nous, il nous suit quelquefois avec un implacable acharnement, et presque toujours il nous laisse sans vie ou sans cœur. Marie était de ces femmes que le malheur ne corrompt pas, et qu'il tue seulement. Orphaline à dix ans elle avait connu, à l'âge où l'existence s'épanouit comme une fleur, toutes les déceptions de l'indigence, et elle avait vu s'effeuiller autour d'elle toutes ses illusions. Une sœur chérie lui restait, un lâche la lui avait enlevée. Sa liberté, cet infâme la lui avait ravie ; un homme bon et juste l'aimait, et cet amour sourit au cœur de la jeune fille. ... cet homme, il avait disparu ; peut-être l'avait-il oubliée. hélas ! Elle était maintenant seule au monde, sans parens, sans amis, pauvre et malade, dans une ville où règne en souveraine cette maxime d'un célèbre égoïste : « Chacun pour soi, chacun chez soi. »

Peu à peu elle sentit lui échapper ce reste de courage qu'elle avait porté fidèlement, au milieu de ses afflictions les plus poignantes, comme ces drapeaux déchirés qui dominent les plus sanglantes mêlées. Une pensée sinistre s'empara d'elle et ne la quitta plus, et un jour elle sortit, décidée au suicide. Machinalement elle se dirigea vers la rue de Provence, comme pour dire adieu à celle qui avait été sa sœur. Le concierge parut étonné quand elle demanda Mme de Montalant : « Vous connaissez cette femme-là, vous. Eh bien, je ne vous en fais pas mon compliment. Vous ne l'avez donc pas vue depuis qu'elle a eu la petite vérole ? Ah ! dame ! elle a été drôlement défigurée, allez ! Autant elle était jolie avant sa maladie, — et tenez, elle vous ressemblait, avec plus de fraîcheur, — autant elle est laide à présent. Ces messieurs qui payaient, l'ont laissée là quand ils lui ont vu les joues labourées ; et le propriétaire, qui n'avait pas reçu le terme, a vendu ses meubles et l'a mise à la porte. Voilà. »

— Et qu'est-elle devenue ?

— Je n'en sais ma foi rien : il y a de ça déjà trois mois passés. »

Marie continua son chemin ; un rire amer contracta ses lèvres ; elle semblait dire : « Je l'avais prévu. » Elle allait, elle allait, le sang bruissait dans ses artères. En passant devant la boutique d'un mouleur en plâtre, elle jeta un regard hébété sur les masques divers, qui ornent la devanture du magasin : tout à coup elle s'arrêta, et, tendant les bras : « C'est lui ! c'est lui ! ... Julien ! c'est Julien ! ... Monsieur ! monsieur ! » cria-t-elle au marchand, en se précipitant vers

— Lui, cette tête, ce visage, mais c'est Julien !... où est-il ? savez-vous bien que je l'ai perdu ? vous m'en répondez ; je ne vous quitte pas que vous ne m'ayez dit où il est, ce qu'il fait ? — Oh ! monsieur, dites, pense-t-il encore à moi ? ne m'a-t-il pas oubliée ? — Vous êtes folle avec votre Julien ! — Ce visage est celui d'un combattant d'avril.

— Oui, je le sais... je le sais.

— Il avait les yeux ouverts ; les hommes frappés d'une balle mortelle expient les yeux ouverts.

— Lui, Julien, mort !

— Julien ou Pierre, ou Jérôme, c'est le gardien de la Morgue qui m'a permis de le mouler.....

Marie tomba sans mouvement sur le plancher. Le figuriste en fut très contrarié, et il donna au diable les femmes sentimentales. Le petit livre de prières ou Marie avait écrit son adresse, et qu'elle conservait toujours sur elle, permit à ce marchand de la faire transporter à sa demeure. Marie n'était pas morte, et Dieu ne lui avait pas même accordé la grâce de devenir folle ; mais elle sentait sa fin approcher, et, pour la première fois depuis un an, l'enfant du peuple bénit son destin.

Elle attendait, sur son grabat, que Dieu l'enlevât de ce monde, comptant les lentes heures de la nuit, lorsqu'elle entendit quelqu'un ouvrir la porte de sa chambre. Il n'y avait pas de lumière dans ce misérable taudis, et Laure, Laure elle-même ne se fit reconnaître de sa sœur que par sa voix. — Laisse-moi mourir en paix, lui dit Marie d'une voix éteinte. — Ma sœur, s'écria Laure, tu m'as dit de venir quand je serais malheureuse. Ah ! si tu savais combien je souffre, et quels remords me torturent ! J'ai été belle, entourée d'hommages, adorée ; aujourd'hui tu frémirais rien qu'à me voir ; et je suis entrée plus avant encore dans le vice ; mon nom est inscrit sur un registre infâme !... Marie ! oh ! Marie ! grâce pour ta sœur, qui se repent !... ne me repousse pas... j'ai besoin de pleurer, j'ai peur de ma vie passée ; tu vois, je suis sincère, un prêtre me pardonnerait ; sera-tus moins tolérante qu'un prêtre ?

— Laure, je te pardonne, dit Marie avec effort, que Dieu et notre père puissent en faire autant !... Notre grand crime à toutes deux, ma sœur, c'est d'être nées dans la mansarde du pauvre !... Je ne sens plus ta main, mets-la sur ma poitrine... c'est cela ; je vais prier mon père pour toi ; tu m'as trouvée dure et sévère, pardonne-moi à ton tour ! Le froid gagne le cœur... c'en est fait !... Garde toujours le livre de notre père, entends-tu, Laure ?.. adieu !... Je vais à vous, à vous, mon père !... Julien !...

Elle expira.

Quand Laure sentit qu'elle n'avait plus dans les bras qu'un cadavre, elle poussa un cri de désespoir, et se précipita par la fenêtre.

On jeta dans le même trou les deux filles du peuple. La pensée religieuse se trouva d'accord cette fois avec celle du prêtre qui économisa une bénédiction, et avec celle du fossoyeur, qui économisa une fosse.

Décidément « l'art divin d'Orphée » prend pied et trouve en Canada des adeptes, qui ne le laisseront pas regretter sa visite à cette prosaïque contrée, froide et indifférente sous tant d'autres rapports. Ceux qui en n'auraient douté, jusqu'ici n'auraient pu se refuser à cette conviction s'ils avaient assisté à la charmante petite soirée musicale dont Mr. Ch. Sauvageau, aidé de la majeure partie de ses élèves, a fa-

vorisé un assez bon nombre d'invités dont nous avons eu le plaisir de faire partie. C'est une idée nouvelle pour cette ville, mais elle a procuré trop de satisfaction à ceux qui y assistèrent pour qu'on permette à ce monsieur de négliger de la renouveler et cela à de courts intervalles ; nous pensons qu'il est inutile d'insister sur ce point car tout le monde s'en trouve bien ; les auditeurs par le plaisir qu'ils éprouvent, les élèves par l'émulation, et partant les progrès, que de semblables réunions ne peuvent manquer d'exciter chez eux, et le maître enfin par les applaudissements nombreux qui en prouvant les talents et le goût des jeunes exécutants démontrent essentiellement l'excellence de sa méthode d'enseignement. Nous aimerions pouvoir détailler les nombreux morceaux qui se disputèrent tour à tour les marques d'approbation d'un auditoire satisfait ; mais notre mémoire ne nous permettrait pas de rendre justice parfaite à toutes les aimables virtuoses qui contribuèrent avec une bonne grâce dont on ne saurait trop les remercier, à l'embellissement d'une jolie réunion en faisant part des résultats de leurs études à d'autres qu'à leur cercle intime et habituel. Il a fallu bien des efforts sans doute pour vaincre la timidité si naturelle à de jeunes personnes qui n'avaient jamais affronté les regards d'une assemblée presque publique ; mais une fois le premier pas fait nous sommes certain qu'outre celles que nous avons déjà vu avec tant de plaisir, d'autres qui n'ont pu se décider à braver le feu des acclamations voudront à l'envie se joindre à leurs plus courageuses devancières.

Sans vouloir faire une analyse de ce petit concert nous croirions commettre un coupable oubli si nous négligions de rappeler la jolie mélodie à deux voix chantée par deux jeunes sœurs dont l'aînée, qui n'avait pas plus nous pensons de huit ou neuf ans, exécutait l'accompagnement sur le piano en chantant le premier dessus, tandis que la cadette chantait le second avec le goût et l'aplomb d'un musicien consommé. Le morceau fut rendu au parfait ; nous disons cela sans égard aucun pour l'âge des musiciens. Une autre personne de l'âge respectable de neuf ans et qui a près de quinze jours de leçons, joua avec beaucoup d'aisance et de facilité, une valse qu'accompagnait sur le violon un vieux musicien de dix ans. Tous ces petits phénomènes promettent à notre ville des moments agréables pour l'avenir, s'ils sont cultivés comme ils le méritent et comme on le leur doit.

Nous mentionnerons aussi la belle mélodie chantée en chœur par des messieurs et des demoiselles avec accompagnement d'orchestre, le tout exécuté par tous les élèves avec un ensemble et un effet que nous n'avons jamais vu surpasser à Québec.

Nous apprenons que Mr Sauvageau se propose de former une sorte de *Casino* ou académie musicale où tous ceux qui possèdent quelque teinture de la musique pourraient aller entretenir leur goût pour cet art, et exercer les talents qu'ils ont déjà acquis, tout en contribuant à l'agrément de leurs amis. De semblables institutions existent et florissent partout ailleurs ; Québec est, nous pensons, la seule ville de son importance qui en soit dépourvue aujourd'hui, sans pouvoir cependant donner pour excuse le manque d'éléments propices. Au moyen de ses élèves seulement, le maître pourrait former déjà une base assez large pour attirer d'autres personnes qui ayant déjà les premiers principes de l'harmonie demandent une culture pratique pour ne point rendre inutiles les leçons de leur enfance. L'utilité et l'agrément d'une pareille société n'ont pas besoin de démonstration et nous sommes persuadés qu'au moyen d'une ou deux soirées comme celle qu'il nous a déjà procurée, Mr. Sauvageau établirait indéfiniment la nécessité de cette création qui n'a besoin pour s'accomplir que d'un peu de bonne volonté.

Tandis que nous sommes sur ce sujet nous prendrons la liberté de suggérer la convenance qu'il y aurait de former à Québec une classe publique pour l'enseignement du chant populaire. Ce système, au moyen duquel on peut montrer la musique vocale à plusieurs centaines de jeunes gens à la fois, a procuré d'excellents résultats dans le pays où on l'a essayé. A Paris, en Suisse et dans toute l'Allemagne on voit maintenant les jeunes gens, ouvriers et autres, se réunir en grand nombre et passer plusieurs soirées de la semaine à l'étude de morceaux progressifs de chant sous la direction d'un maître, et donner ensuite chaque mois un concert où leurs amis sont invités. De pareils délassements détournent de récréations moins innocentes, et inspirent à ceux qui s'y livrent une direction d'idées plus relevées et une estime d'eux-mêmes qui tendent notablement à les rendre meilleurs. Si Mr. Sauvageau s'emparait de notre suggestion nous pensons qu'il rendrait un service réel à son art aussi bien qu'à notre jeunesse, car nul mieux que lui ne saurait la réaliser efficacement.

Monsieur Thomson est d'une prévoyance admirable; voyant que son administration fait faire beaucoup de mauvais sang aux braves canadiens, il les puge dans la personne de leur députés.

BOITE DE PANDORE.

(Pour le Fantasque).

[Nous sommes forcés par l'impérieuse loi de l'impartialité, d'admettre la communication suivante que nous aurions rejetée si nous n'avions écouté que les égards dus à des confrères nos aînés et nos supérieurs dans la profession du journalisme. Mais nous croyons que la critique, dès qu'elle est juste et modérée, rend service au public aussi bien qu'à ceux qui en font le sujet. Ayant jeté les yeux sur les rapports des débats parlementaires publiés en français dans le *Canadien*, nous avons pu nous persuader qu'ils sont totalement inintelligibles et que notre correspondant, loin d'être sévère, n'a donné qu'une très faible portion des barbarismes du traducteur. Quoique nous sachions par expérience qu'il est presque impossible d'apporter une grande correction à des traductions faites à la hâte et sur des rapports originaux qui sont eux-mêmes très-défectueux, nous pensons que le rédacteur du *Canadien* dont nous nous plaignons à reconnaître les rares talents voudra bien porter remède à ce grave inconvénient dont le public se plaint avec raison. Comme nous l'avons dit, notre position nous force souvent à combattre nos affections personnelles et même nos intérêts privés pour ne voir que la chose publique. C'est ainsi que nous comprenons notre vocation. Nous avons fait cette remarque, non qu'elle soit applicable au cas actuel, puisque nous devons savoir que les propriétaires du *Canadien* connaissent cette règle, et qu'ils ont à en souffrir aussi bien que nous; mais bien des personnes, qui se sont trouvées les objets du blâme ou de la critique de correspondants anonymes, nous rendent solidaires de leurs écrits, pensent que nous partageons les petites dissensions, les différends ou les jalousies qui régnent quelquefois entre eux, et nous voient une haine d'autant plus désagréable pour nous que nous pensons ne pas la mériter. Nous répétons que nous sommes si bien persuadés de la nécessité d'être impartial en tout que nous publierions: (et nous croyons même l'avoir fait plusieurs fois déjà) des écrits qui nous seraient défavorables dès que nous aurions lieu de penser que ce serait un acte de justice envers leur auteur ou envers le public.]

Mr. l'Editeur,

Auriez-vous la complaisance de publier les extraits qui suivent des débats parlementaires qui ont paru dans le *Canadien* du 30 Juillet. Quelques personnes disent que c'est de l'ostrogoth, d'autres soutiennent que c'est du visigoth; moi je suis porté à croire que c'est un patois de l'Iroquois ou du tête-de-boule. Je mets cette grave question au tribunal des savants de Québec.

On lit:

M. A. dit: que les individus appointés pour s'enquérir des outrages commis

à répéter la charge — Il ne pouvait pas raisonnablement s'asseoir comme juge — M. O. n'a rien entendu sur la défense de status *rappelant*; l'acte devant être *rappelé*, et étant par là même *révisé* — censurer sur ignorance les raisons qui *bassaient* les propositions.

M. D. désire que M. P. statue quels étaient ces certains individus — s'il *réferait* à eux qui avaient été bannis —

M. S. proposé que l'ordre fut et que le bill fut lu dans trois mois — (*fiat lux*. O savant traducteur ?) de *redressement* contre l'intervention du gouvernement — Il ne serait pas justice commune aux membres — il *accorderait toute faveur à la pureté* de ses intentions; et s'y opposerait d'après des *circonstances particulières*.

M. H. croit de son devoir de *statuer* qu'il supporterait la motion. Il *accorderait* que justice serait faite ce précédent *devrait être ôté* et *refait* jusqu'à ce que la plus innocente action fut *déclarée coupable*. (quel homme que M. H.)

M. M. dit que M. H. était régulièrement chargé, — que les membres *retour-* nés pour les comtés soient *excusés* de voter

M. A. dit : que c'est une *bévue marquante*. Doit-on permettre qu'un homme décide *contre* sur voisin et lui même, (M. A. sait bien le contraire.) Le *culpabilissima* serait *peiné* d'une pénalité, qu'on leur refuserait l'opportunité de les entendre. Mais cette *erreur* est-elle *coupable*? (ah M. le traducteur, vous faites du figuré ?) Je ne voudrais pas *emmener* les membres par des propositions. *J'en serai parfaitement satisfait* que ceux qui votent pour n'aient jamais raison de regretter; mais que ceux qui votent *contre*, soient *visités de toute l'amertume d'une PROPRE condamnation*.

M. O. dit qu'il suffisait de dire qu'ils avaient prouvé *inadéquement* qu'il était nécessaire qu'il y eut quelque *allération*.

M. M. était heureux de trouver qu'un fonds *était en marche d'être fait*.

M. H. dit qu'il *trouvait* beaucoup de satisfaction.

M. V. répond que l'honorable M. semblait *sous une mauvaise attente*. (Le lecteur le croira comme moi.)

M. H. a entendu l'annonce de la détermination générale de M. D. *et d'y être* pourvu par un *bienfait* de la législation.

M. P. dit qu'il faut *payer* une grande *désérence* au membre du comté de Québec.

Et M. M. qu'il y avait de l'éducation en Canada, mais il n'en était résulté aucun bien comme G. n'était pas *responsable*. Le traducteur sans doute était aussi présent à l'esprit de Mr. M. quand il a dit cela.)

M. T. ajoute que c'était une mesure pour procurer que le maître d'école *était* sans emploi.

M. D. réplique que les sommes accordées étaient mises en *acompte* en possession de la Chambre.

Et enfin M. Prince statue que la question devant le Comité, était un sujet — qu'une *évidence de cette folie* peut se voir à Toronto. Une *large pièce* de terre a été *mise à part*, et d'une *dépense énorme ornée* *décidée*; quoique de larges salaires aient été payés à des *embions* pour soutenir cette *moquerie*. Si le bill est *libre d'esprit* de secte et est *autrement libéralement* présenté il aura son appui, telle est son *opinion ferme et établi*. Amen.

Qu'en dites vous Mr. l'Editeur? me suis-je trompé? n'est-ce pas du tête-à-tête que je viens de citer là. Mais il faut que je cite encore. Le *savant* et

courlier Chevalier (McNab) a dit que l'honble. membre pour Kingston, a parlé avec sentiment. — ce cas a deux côtés et je crois qu'en excusant ces personnes, de voter, les élections ne peuvent pas étes traitées véritablement. Il y a là une incompatibilité — la *motion se coupe le col.* (on rit. On peut bien rire le col de la motion!) Je suis fâché que le *courtois* chevalier ait fait un faux pas. La resolution peut *tomber à terre.* (on rit encore plus fort.)

Peut-on s'étonner des efforts de nos ennemis contre notre langue lorsqu'on la voit ainsi *massacrée* par nos journalistes, par ceux qui ont accepté la noble tâche de défendre contre tous ce précieux égide de notre nationalité. Avant de répondre à ces interpellations, veuillez, monsieur, dans le but de faciliter vos recherches, jeter auparavant les yeux sur deux articles éditoriaux de la même feuille qui contiennent les curieux extraits que j'ai déjà cités. Vous y trouverez des phrases propres à satisfaire les goûts les plus barbares. Le paragraphe qui a rapport au concert de Mr. Sauvageau serait un chef-d'œuvre unique en son genre s'il n'était surpassé en absurdité par celui où l'on nous décrit la température.

N'ayant point l'honneur de connaître personnellement les propriétaires du *Canadien*, je prends la liberté de leur demander, par la voie indépendante et impartiale de votre journal s'ils prétendent conserver les deux plus beaux mots de son épigraphe: *Notre langue*, en l'absence de l'habile et savant rédacteur ordinaire de cette feuille si généralement et si justement estimée.

J'ai l'honneur d'être &
UN ABONNE DU CANADIEN.

REGLEMENT DE COMPTE.

Reçu d'un abonné à Blairfindie, le montant de son compte.

AVIS.

L'ÉDITEUR du "MIRROR OF PARLIAMFNT" a fait des arrangements qui lui permettront maintenant de donner les débats de chaque jour, des deux chambres du parlement, le jour suivant.

La souscription pour le second mois commençant le 17 du courant, sera de cinq chillings, toujours en avant.

Ceux qui désirent avoir les liasses depuis le commencement, peuvent y suppléer en donnant 10s. pour le premier et le second mois.

Une remise de cinq piastres donnera à la personne qui les envoie, à six copies du "Mirror", pour un mois; \$10 à 13 copies.

Kingston, 12 juillet 1841.

Les Editeurs de Papiers dans toute la Province qui inséreront l'avis ci-dessus, et qui enverront leurs papiers respectifs à ce bureau, recevront une copie du "MIRROR."

SOIRÉE PYROTECHNIQUE.

FEU D'ARTIFICE.

La sollicitation d'un grand nombre de citoyens, un Amateur artificier de cette ville où il est déjà favorablement connu par quelques soirées particulières, ayant loué le vaste jardin appartenant à la maison de D. Roy, Ecr. rue St. Olivier, Faubourg St. Jean (occupée maintenant par John Gow, Smith) et obtenu, l'autorisation du corps municipal, se propose de donner, très-prochainement une soirée Pyrotechnique consistant en pièces d'artifice composées et détachées, propre à produire les effets les plus agréables. Pour les détails voir le leur programme qui se délivrera avec les cartes qui seront envoyés aux souscripts, à domicile.

On souscrit aux bureaux du *Canadien*, de la *Gazette*, du *Fantastique* et dans les principales librairies.

Prix d'entrée 2s 6d par personne. On sera assis.